

ThermPresse

FLASH D'INFORMATION

Lundi 19 septembre 2011

Prime à la casse des chaudières gaz : vers une prime versée par les fabricants ?

Le syndicat professionnel Uniclimate vient d'indiquer dans un communiqué que ni lui-même, ni ses adhérents fabricants de chaudières gaz ou fioul "n'ont connaissance à ce jour d'une opération qui aurait été lancée par les opérateurs d'énergie, à l'instigation du ministère (de l'Énergie), et à laquelle tous les fabricants de chaudières se seraient engagés à participer financièrement par un doublement des sommes déjà versées aux consommateurs au titre d'une « prime à la casse » accordée par des énergéticiens. >

Selon l'AFP, le ministre de l'Énergie Eric Besson avait annoncé, la semaine dernière, un doublement de la "prime à la casse" des chaudières jusqu'en décembre, non seulement pour celles au fioul, mais aussi pour les chaudières à gaz, et ce "grâce à la participation des fabricants de chaudières qui vont compléter l'aide offerte par les distributeurs de gaz et de fioul", avait expliqué le ministre (voir n° 660 de *ThermPresse*).

< De nombreux articles reprenant l'information sur le doublement généralisé de cette prime à la casse ont été publiés, avec pour conséquence un accroissement soudain et problématique des demandes auprès des installateurs et des fabricants, explique-t-on à Uniclimate. L'imprécision de certaines annonces récentes, concernant un doublement de la prime qui existerait pour toutes les chaudières gaz et fioul, a entraîné une grande confusion chez les professionnels du chauffage et a provoqué un afflux important de demandes auprès des services clientèles des fabricants. >

Après avoir rappelé que le doublement de la prime à la casse annoncé la semaine dernière ne concerne que les chaudières fioul, et ce "sous certaines conditions, pour une durée limitée et pour un nombre restreint de références", Uniclimate ajoute que, "dans le cadre de leurs politiques promotionnelles respectives, et en appui des opérations lancées par les énergéticiens, les fabricants de chaudières pourront, au cas le cas et en toute indépendance, apporter leur concours à d'autres opérations qui seraient lancées ultérieurement".